



## Règlement du « Jeu des 9 »

organisé par Centre 9  
lors de l'opération commerciale « VAISSETIVAL »  
les 16, 17 et 18 juin 2011

L'Association de commerçants Centre 9, dont le siège est au 16 rue Saint Pierre de Vaise à Lyon 9ème, ci-après dénommée « la Société Organisatrice », organise des animations commerciales dans le quartier de Vaise dont un jeu dont les modalités sont décrites dans le règlement ci-dessous.

### 1. DESCRIPTIF DU JEU

Centre 9 met en place un jeu du 16 au 18 juin 2011 au sein des commerces sédentaires participant à Vaissetival dont la liste figure ci-après :

I Love You	5	Gde Rue de Vaise	Boutique Chaussures femmes
Up to Date	5	Gde Rue de Vaise	PAP féminin
Folie's	11	Gde Rue de Vaise	Maquillage + accessoires
Crazy Discount	13	Gde Rue de Vaise	PAP Féminin Sportswear
Pipon	20	Gde Rue de Vaise	PAP Masculin "Classique"
Ylan's	20	Gde Rue de Vaise	PAP Masculin et Féminin et chaussures homme
Coutellerie Poly	22	Gde Rue de Vaise	Coutellerie et art de la Table
Antoine Fashion	22	Gde Rue de Vaise	Prêt-à-porter Homme et junior
Monique B	22	Gde Rue de Vaise	PAP Féminin Classique
Baya Boutique	25	Gde Rue de Vaise	PAP Féminin + grdes tailles
Yves Rocher	33	Gde Rue de Vaise	Institut de Beauté Parfumerie
Les Dessous Chics	34	Gde Rue de Vaise	Sous Vêtement Féminin Masculin



Envers et Déco	35	Gde Rue de Vaise	Linge de maison et déco
Oïa Beauté	35	Gde Rue de Vaise	Institut de Beauté Parfumerie
Voisin	36	Gde Rue de Vaise	Chocolatier
Boutique Chantal LEROY	38	Gde Rue de Vaise	Bijouterie Fantaisie
La Panthère Noire	38	Gde Rue de Vaise	Sous Vêtement Féminin Masculin
Sacoche	39	Gde Rue de Vaise	Maroquinerie
Groll and Roll	40	Gde Rue de Vaise	Chaussures enfant
Le Palet des Gones		Rue Saint Pierre de Vaise	Charcutier -Traiteur
La Vie Claire		Rue sgt Michel Berthet	Epicerie bio
Oïa Beauté	35	Gde Rue de Vaise	Institut de Beauté Parfumerie
Yves Rocher	33	Gde Rue de Vaise	Institut de Beauté Parfumerie
Tout et Bien		Place du marché	PAP féminin
Coutellerie Poly	22	Gde Rue de Vaise	Coutellerie et art de la Table

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Il consiste à remplir un bulletin pour participer à un tirage au sort pour gagner des lots décrits dans l'article 4 du présent règlement.

## 2. PARTICIPANTS ET ACCES AU JEU

Ce jeu est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat à toutes personnes physiques et majeures, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise.

Ne peuvent participer à ce jeu :

- les commerçants
- les personnes salariées, employées ou collaboratrices de Centre 9 ainsi que les commerçants sédentaires et non sédentaires participant à Vaisetival
- plus généralement les personnes ayant collaboré à l'organisation de ce jeu



Un seul gagnant par foyer (on entend par foyer les personnes de même nom vivant à la même adresse) sera accepté.

Le jeu est accessible exclusivement en se rendant chez les commerçants de Vaise participants, du 16 au 18 juin inclus.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

Toute fraude aux dispositions ci-dessus énoncées entraîne l'invalidation du candidat.

La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Joueur conformément aux conditions de participation ci dessus décrites.

### **3. DEROULEMENT DU JEU ET DESIGNATION DES GAGNANTS**

Pour jouer, il suffit de remplir les bulletins de participation situés sur les tracts Vaisetival disponibles chez vos commerçants et de venir les déposer dans l'urne disposée à cet effet dans les commerces participants à l'opération. Tout bulletin incomplet ou inexact ne sera pas pris en compte.

Seront déclarés gagnants, les participants dont le bulletin aura été tiré lors du tirage au sort qui aura lieu le 24 juin 2011 à 17h00 à la Coutellerie Poly, 22 Grande Rue, 69009 Lyon. La liste des gagnants sera affichée chez les commerçants participants.

Les gagnants seront informés par lettre recommandée avec AR à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation. En cas de non distribution du courrier (adresse erronée, NPAI) il ne sera pas fait de recherche et le groupement des commerçants Centre 9 ne saurait être tenu responsable de cette situation.

Les bons d'achat devront être utilisés dans les magasins participants dans un délai de 3 mois après réception du courrier recommandé. Passé ce délai les gagnants ne pourront plus réclamer leur lot.

### **4. LOTS**

Au total, il y a 18 lots mis en jeu pour l'ensemble de l'opération concernée par cette opération commerciale. Ils se décomposent comme suit :

- 9 bons d'achat de 59 € à faire valoir chez les commerçants participants
- 9 abonnements de 3 semaines chez Lady Fitness

Les lots gagnés ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie d'aucune sorte de la part du gagnant. Ils ne pourront être ni remboursés, ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.



## **5. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement complet du jeu, ainsi que ses documents d'annonce, sont déposés à l'étude de la SCP MOLHO MASSART MISRAHI RIBOULET BRUN VEQUE, huissiers de justice associés, 31, rue Grenette, 69002 Lyon.

Il est consultable en ligne via le site Internet de la SCP MOLHO MASSART MISRAHI RIBOULET BRUN VEQUE à l'adresse suivante : [www.huissiers-lyon-31grenette.com](http://www.huissiers-lyon-31grenette.com).

Il peut être obtenu gratuitement auprès de Centre 9 sur simple demande écrite sur papier libre envoyée avant le 18 juin, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Association Centre 9  
16 rue Saint Pierre de Vaise  
69009 LYON

Le remboursement des frais d'affranchissements engagés pour la demande d'envoi du règlement est limité à un seul par foyer, sur la base du tarif lent en vigueur. Le participant devra impérativement préciser et joindre à sa demande de remboursement ses coordonnées complètes et un RIB ou d'un RIP.

Toutefois, toute demande incomplète, erronée, envoyée à une mauvaise adresse ou par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le jeu.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du joueur, sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

## **6. CONTESTATIONS**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans restriction, ni réserve des modalités du jeu ainsi que du présent règlement, et les participants renoncent à toute contestation à ce titre.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aura tenté de le faire. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant.

Le présent règlement ainsi que le jeu sont soumis aux dispositions de la loi française.



## **7. LIMITATION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La responsabilité la Société Organisatrice au titre des gains offerts est expressément limitée à la description de ces gains au sein du présent règlement, à l'exclusion de toute autre responsabilité quelle qu'elle soit.

La responsabilité de La Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'exclure un joueur de sa participation au jeu, objet du présent règlement, en cas de non respect de sa part de l'une quelconque des dispositions du présent règlement ou de manquement aux lois et règlements en vigueur.

## **8. MODIFICATIONS**

Le règlement s'applique à tout joueur qui participe au jeu en grattant un ticket de jeu.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le jeu, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de La Société Organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les joueurs ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte. Des additifs et modificatifs peuvent alors être publiés pendant la durée du jeu et les participants ne pourront réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt à l'étude de la SCP MOLHO MASSART MISRAHI RIBOULET BRUN VEQUE, huissiers de justice associés, sus-indiqués, et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout joueur sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout joueur refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu.